



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

**

Challenge Dynamique

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

**

Football à Effectif Réduit

**

Futsal/Football Diversifié

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Féminines

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

FORMATION « ARBITRE BENEVOLE OCCASIONNEL »

SAMEDI 8 MARS 2025 de 09h00 à 13h00
Au siège du District du Val de Marne à Champigny/Marne



Organisée en collaboration avec la Commission Départementale d'arbitrage Formation qui a pour objectif d'apporter des connaissances de base si vous êtes amenés à prendre un sifflet pour arbitrer une rencontre au Centre ou à la Touche—**Les 17 lois du jeu y seront évoquées.**

Venez nombreux actualiser vos connaissances et mieux appréhender la redoutable tâche qu'est l'arbitrage.

Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal

RECHERCHE TERRAINS

FINALES COUPES VDM SENIORS + SENIORS FEMINIENS
Samedi 14 Juin 2025 matchs à 18h & 20h30

Critères requis :

- 1 TERRAIN HERBE + TRIBUNE
- ECLAIRAGE
- 6 VESTIAIRES
- 1 GRAND PARKING



Le cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision + une visite des lieux et une réunion avec le District seront en amont de l'évènement pour discuter des modalités.

Candidature à envoyer à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



COMPTE CLUB N°4 (Procédure à l'intérieur du journal)

IMPORTANT ! Le Comité de Direction lors de sa séance du 05 février 2025, a décidé de fixer une **dernière date butoir VENDREDI 28 FEVRIER 2025.**

ATTENTION ! Sans régularisation à cette dernière date, il sera appliqué le règlement à savoir : **Match perdu (-1 pt) à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée au niveau District jusqu'à EGULARISATION**

Edition N° 703 du Jeudi 20 Février 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
***Documents & * Procès-Verbaux**

COMPTE CLUB

Retrouvez la PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 4 - (Comptes arrêtés à la date du 09 JANVIER 2025) :

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche): « TRAVAUX DEMANDES »
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 4 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement)

Mode de règlement :

1. VIREMENT : sur compte BRED = IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)
 2. CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
 3. ESPECES : à nos guichets aux horaires d'ouverture Lundi = 14h00/18h00 Mardi = 09h00 / 18h00 Mercredi & Jeudi = 09h00 / 17h30 Vendredi = 09h00 / 17h00 Fermeture à l'heure du déjeuner de 13h à 13h45
- (*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N°4 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

IMPORTANT ! Le Comité de Direction lors de sa séance du 05 février 2025, a décidé de fixer une **dernière date butoir VENDREDI 28 FEVRIER 2025.**

ATTENTION ! Sans régularisation à cette dernière date, il sera appliqué le règlement à savoir : **Match perdu (-1 pt) à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée au niveau District jusqu'à REGULARISATION**

DONS AUX ŒUVRES « Frais engagés par les bénévoles »

Pour les **IMPOTS 2024** (Déclaration 2025)
-Toutes les informations à l'intérieur du journal-

Tirage 8^{ème} de Finale « Coupe Nationale Futsal »

SAMEDI 1 MARS 2025

Champigny futsal 1 / Kingersheim FC

Coup d'envoi 16h à Champigny/marne (lieu à définir)

KB Futsal / Paris ACASA

Coup d'envoi 16h au Kremlin Bicêtre (lieu à définir)

Nos clubs vous attendent nombreux pour les encourager !!

INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre aux demandes de changements (**même si la réponse est négative**).

Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.

COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY !!

FAIR-PLAY

Etabli au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	22	1	BRY FC	5	
CRETEIL AC	35	1	BRY FC	12	

BOISSY FC	26		CAUDACIENNE ES	5	
CHEVILLY LARUE ELAN	27		CHARENTON CAP	3	
FONTENAY SOUS BOIS	16		LIMEIL BREVANNES AJ	8	
ASF LE PERREUX	34	1	PHARE ZARZISSION	6	
HAY LES ROSES CA	30	1	SANTENY SSL	16	
MAROLLES FC	23		VILLENEUVE AFC	10	
ORMESSON US	17		VITRY ES	14	
THIAIS FC	19				
VILLENEUVE ABLON US	40	2			
VILLENEUVE AFC	25				
VITRY ES	34	1			
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	26		AS ZENAGA DE FIGUIG	12	
BRY FC	29		CRETEIL AC	12	
CHAMPIGNY FC	23		CACHAN COC	15	
GENTILLY AC	26		MOLDAVIE FC	20	
KREMLIN BICETRE CSA	31	1	VITRY FC 94 ACADEMIE	17	
LIMEIL BREVANNES AJ	21		ST MANDE FC	11	
NOGENT FC	30	1	IVRY US	10	
RUNGIS US	20		VAL DE FONTENAY	13	
VGA ST MAUR	37	1	VALENTON FA	12	
SUCY FC	20				
VILLIERS ES	31	1			
VITRY CA	29				

Dons aux œuvres « Frais engagés par les bénévoles » Pour les impôts 2024 (déclaration 2025)

Conditions d'éligibilité - Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, **retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

Retrouvez à l'intérieur du journal

01 « FICHE PRATIQUE » (Fiche explicative)

02 « MODELE FRAIS ENGAGES »

03 « CERFA 11580-03 »

20.6 – Terrain Impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une constatation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

-Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.

-Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2024/2025

FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)

JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>		

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

Tournois Clubs

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
Contact : ☎ 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13
aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com

US BOMPAS organise son Tournoi National U10 à U15 les 7 Juin & 8 Juin
2025

📍 Arrièges
Contact : ☎ 01.49.87.58.53

FC ST GEORGES S/EURE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
Ses traditionnels tournois Jeunes de fin de saison U8/U9 & U12/U13

Contact : Maxime GRADES : 07.61.60.12.18
Fanny LAVOT : 06.14.21.68.66Alain LEFRANC : 06.67.36.08.79

FORMATION « ARBITRE BENEVOLE OCCASIONNEL »



SAMEDI 8 MARS 2025 de 09h00 à 13h00

Au siège du District du Val de Marne à Champigny/Marne

Organisée en collaboration avec la Commission Départementale d'arbitrage
Formation qui a pour objectif d'apporter des connaissances de base si vous êtes amenés à prendre un sifflet pour arbitrer une rencontre au Centre ou à la Touche
Les 17 lois du jeu y seront évoquées.

Venez nombreux actualiser vos connaissances et mieux appréhender la redoutable tâche qu'est l'arbitrage.



BULLETIN D'INSCRIPTION « Arbitre Bénévole Occasionnel »

Samedi 8 Mars 2025 de 09h00 à 13h00

CLUB :

NOM/Prénom :Fonction au club.....

NOM/Prénom :Fonction au club.....

Question(s) que je (nous) souhaite (ons) poser sur le(s) sujet(s) traité(s) :

.....
.....
.....
.....

(Coupon à retourner par mail à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT

« FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2024)

Sur les IMPOTS 2025



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association des frais Année 2024
- 2- En mai 2025 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2024 → **case 7UF de la déclaration**
- 3- En septembre 2025, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2024

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

AUTOMOBILES		MOTOS		SCOOTERS
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) jusqu'à 3 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	1 ou 2 CV	d x 0,395	d x 0,315
4 CV	d x 0,606	3,4 ou 5 CV	d x 0,468	
5 CV	d x 0,636	Plus de 5 CV	d x 0,606	
6 CV	d x 0,665			
7 CV et plus	d x 0,697			

Exemple : pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2024 avec un véhicule de 6 CV, le contribuable peut faire état d'un montant de frais réels égal à 2 660 € (4 000 km x 0,665) pour la déclaration de revenus faite en 2025.

À noter : Depuis 2021, le montant des frais de déplacement calculés à partir de ces barèmes est majoré de 20 % pour les véhicules électriques.

À savoir :

* Ces barèmes sont calculés en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Ils prennent en compte notamment la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances.

Il est possible d'ajouter les intérêts d'emprunt en cas d'achat de véhicule à crédit, les frais de péages et les frais de stationnement.

Ces frais de déplacement concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les heures de travail.

* L'utilisation du barème kilométrique ne dispense pas d'apporter les justifications à l'administration fiscale.

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (RECU FISCAL 11580-03).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**

FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M et Mme.....

Adresse :.....

Code Postal:.....Ville :.....

Pour sa participation aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1)

Nom du Club ou Association (1) : Pour la déclaration 2025 des revenus de 2024.

.....*(à préciser)*

N° Immatriculation du véhicule utilisé :.....

(Joindre copie de la carte grise)

Date	Objet	Nature de la dépense <i>(Indiquer le lieu si déplacement)</i>	Montant ou Nombre de Km <i>(Joindre justificatif si déplacement)</i>	
<i>Exemple</i> 07.01.24	Réunion	Champigny		5 Km

Date	Objet	Nature de la dépense <i>(Indiquer le lieu si déplacement)</i>	Montant ou Nombre de Km <i>(Joindre justificatif si déplacement)</i>	
<u>Nombre total de Km</u>				

Frais de déplacement :

AUTOMOBILES		Automobile :
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Nombre total de Km :.....
3 CV et moins	d x 0,529	→ X..... € (selon les CV de votre véhicule)
4 CV	d x 0,606	= <input type="text"/>
5 CV	d x 0,636	
6 CV	d x 0,665	
7 CV et plus	d x 0, 697	

OU

MOTOS		MOTOS
Puissance administrative (en CV)	Puissance administrative (en CV)	Nombre total de Km :.....
1 ou 2 CV	1 ou 2 CV	→ X..... € (selon les CV de votre véhicule)
3,4 ou 5 CV	3,4 ou 5 CV	= <input type="text"/>
Plus de 5 CV	Plus de 5 CV	

OU

MOTOS		SCOOTERS
Distance (d) jusqu'à 3 000 km		Nombre total de Km :.....
d x 0,315		→ X 0,315 €)
		= <input type="text"/>

Si plus de 5000 Km pour voiture ou plus 3000 Km moto se référer au barème en cours

Je soussigné(e) :.....
Certifie exacts les frais ci-dessus, renoncer expressément à leur remboursement, et les laisser en tant que don à (1) à compléter.....

Fait à.....**le**..... **Signature :**

(1) Nom du Club ou de l'Association



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du **25 Octobre 2024** (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.

INFORMATIONS SANCTIONS

NOVEMBRE 2024 à JANVIER 2025

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = *Motif : Acte de brutalité envers joueur, hors action de jeu.*
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = *Motif : Acte de brutalité envers joueur avec blessure constatée*
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = *Motif : Propos grossiers et menace envers arbitre.*
- ONZE (11) mois de suspension fermes de toute compétition = *Motif : actes de brutalité, coups avec blessures constatées par certificat médical, hors action de jeu, et comportement menaçant envers un joueur à terre en disant « qu'il allait le finir »*
- NEUF (9) mois de suspension fermes de toute compétition = *Motif : actes de brutalité réitérés, coups avec blessure constatées par certificat médical, hors action de jeu*
- Interdiction à deux clubs +45 ans de participer à toute compétition officielle, y compris les matchs de coupe jusqu'à la fin de la saison 2024/2025, avec effet immédiat
- HUIT (8) mois de suspension fermes = *Motif : propos discriminatoires envers un officiel.*
- DIX-HUIT (18) mois de suspension, dont SIX (6) mois avec sursis = *Motif : Tentative de brutalité sur dirigeant, après match.*
- HUIT (8) mois de suspension fermes et de 2 (deux) mois supplémentaires = *Motif : Rentré sur le terrain sans autorisation et refus de sortir après le carton rouge et attitude intimidante envers l'arbitre*
- TROIS (3) ans Fermes + TROIS (3) ANS avec sursis, selon l'article 13.1 du barème de discipline = *Motif : Coup de pied volontaire à arbitre officiel après match.*
- QUATRE (4) mois fermes de suspension = *Motif : Fraude sur identité et participation à un match alors qu'il était suspendu.*
- DIX (10) points au club X au classement CDM = *Motif : Fraude sur identité de joueur et participation d'un joueur au match alors qu'il était suspendu.*
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = *Motif : propos grossiers et injurieux à officiel durant le match, en application de l'article 6 du Barème des sanctions.*

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay

CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : 600 euros

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : 300 euros

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2024 - 2025 Challenge Jean Jacques Combal	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
CLASSEMENT A FIN DECEMBRE	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi 35 pts	
CA VITRY	30	10	0	0	14	54
JOINVILLE R.C.	30	10	0	0	12	52
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	10	50
NOGENT S/MARNE F.C.	30	10	5	0	4	49
BOISSY F.C.	30	10	5	0	2	47
CRETEIL LUSITANOS F. US	30	10	5	0	2	47
THIAIS F.C.	30	10	0	0	6	46
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	30	10	0	0	6	46
VINCENNOIS C.O.	30	10	0	0	6	46
BRY F.C.	30	10	5	0	0	45
RUNGIS U.S.	30	10	5	0	0	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
GENTILLY ATHLETIC CLUB	30	10	0	0	2	42
LIMEIL BREVANNES A.J.	30	10	0	0	2	42
ST MANDE F.C.	30	10	0	0	2	42
VITRY E.S.	30	10	0	0	2	42
AC CRETEIL	30	10	0	0	0	40
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	30	10	0	0	0	40
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	0	0	0	40
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	30	10	0	0	0	40
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	20	10	0	0	10	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
NOISEAU STE S.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
ORLY AC	30	10	0	0	0	40
ORMESSON U.S.	30	10	0	0	0	40
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	0	0	0	40
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	10	0	0	0	40
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	20	10	0	0	8	38
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	10	5	0	0	35
U. S. IVRY FOOTBALL	20	10	5	0	0	35
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	0	0	4	34
CHARENTON C.A.P.	20	10	0	0	2	32
SUCY F.C.	30	0	0	0	2	32
AVENIR SPORTIF D'ORLY	20	10	0	0	0	30
CHEVILLY LA RUE ELAN	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	30	0	0	0	0	30
VILLENEUVE ABLON U.S.	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	20	10	0	0	0	30
HAY LES ROSES C.A.	10	10	0	0	6	26
CHOISY LE ROI A.S.	10	10	0	0	4	24
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	0	0	2	22
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	10	10	0	0	2	22
VILLEJUIF U.S.	10	10	0	0	2	22
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	0	20
CACHAN C.O.	10	10	0	0	0	20
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	0	20
VILLECRESNES U. S.	10	10	0	0	0	20

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 05 FEVRIER 2025

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Egard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Gaëtan DELPIERRE (*Technicien Départemental*)

Absent(s) / Excusé(s) : Mme Sandrine IACOVELLA, Dr Mani BOLOURIAN, MM. Stéphane CALEGARI, Hervé HAPPY (*CTD*)

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 11 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

EN PREAMBULE DU COMITE : INTERVENTION DU PRESIDENT

Trop d'incidents recensés au cours des rencontres du 1^{er} et 2 février 2025

Le Président fait un état des incidents du week-end des 1^{er} et 2 février 2025.

Un large débat s'est engagé sur les actions à mettre en place : plusieurs propositions évoquées (*week-end « blanc », aucune rencontre, invitation des clubs mis en cause sur ce week-end, sensibilisation des parents, réunion avec tous les clubs, etc...*).

Ces échanges ont amené à une conclusion : tous les clubs peuvent être à un moment ou un autre être confrontés à des problèmes, donc l'action retenue concernera l'ensemble des clubs du District.

Le comité a décidé les actions suivantes :

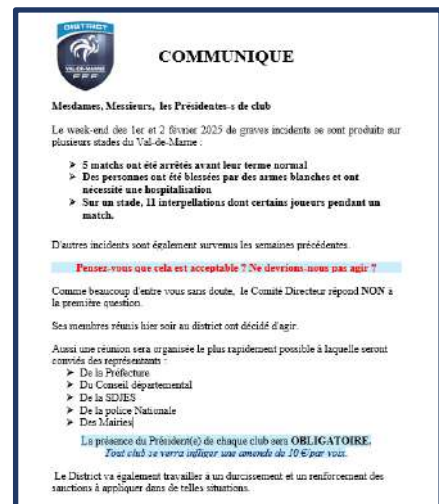
- *Diffusion d'un Communiqué*
- *Réunion « OBLIGATOIRE » pour tous les clubs, décentralisée (Préfecture ?), amende en cas d'absence en présence des représentants de : Préfecture, Conseil Départemental, SDJES, Police Nationale, Mairies*
- *Un durcissement et un renforcement des sanctions à appliquer dans de telles situations.*

Le communiqué validé par le Comité de Direction qui sera diffusé sur :

- Site Internet du District
- Adressé sur toutes les boîtes mails officielles des clubs
- Diffuser sur nos réseaux sociaux

Pour action :

- Définir le lieu et la date
- Inviter les représentants des institutions
- Convoquer les clubs



RUBRIQUE

Félicitations & Remerciements & Nécrologie

Nécrologie

-**M. Grégoire KUPELIAN**, décédé à l'âge de 87 ans, dirigeant Bénévole et membres du Comité de Direction depuis de nombreuses années à l'US Créteil Lusitanos, où il a occupé le poste de Vice-Président,

-**M. Bernard BARBET**, décédé à l'âge de 77 ans, des suites d'une longue maladie, Président de la Ligue du Football Amateur de 2011 à 2013, il a également été membre du Conseil d'Administration de la FFF de 2004 à 2013 et Président de la Ligue Rhône Alpes de Football.

A leurs proches, aux instances et clubs dans lesquels ils ont œuvré, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

Félicitations

-à **M. Claude DELFORGE** nommé Président de la Ligue du Football Amateur (*Ancien Président du District du Val d'Oise*).

COMMISSIONS

Intervention de Bruno FOLTIER sur les deux candidatures en instance de réception :

- **M. HIMIDI El Hadad** : Commission des Statuts et Règlements
- **M. SCHNEIDER Cédric** : Commission à définir

L'étude de ces deux demandes sera faite lors du renouvellement des Commissions de la saison 2025 & 2026.

FINANCES & TRAVAUX

Finances

Intervention de Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général du District qui fait un point sur les divers postes. Aucun dépassement n'est constaté à ce jour par rapport à la situation prévisionnelle.

La situation de **suivi du budget prévisionnel** (remise à tous les membres), celle-ci permet de suivre au plus proche et d'alerter si dépassement dans certains postes. Ce qui à ce jour n'est pas le cas.

***Rappel :** Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel réalisé en juillet avec tous les éléments à notre connaissance en s'appuyant sur le réalisé au 30 juin. Des réajustements peuvent être faits tout au long de la saison si des sommes sont portées à notre connaissance et n'avaient pas été prises en compte dans le Budget Prévisionnel.*

Information :

- ✚ Un comparatif à la même date de la saison dernière pour comparer le niveau de trésorerie :
Au 29 Janvier 2024 : **553 290 €** contre **506 898 €** en 2025, une baisse qui s'explique en partie par des travaux menuiseries déjà réglés et des versements retardés.

Intervention du Président qui informe :

- ✚ Accord d'une subvention exceptionnelle de 200 €, dans le cadre du cursus scolaire au sein de la filière Arbitrage à Auxerre du Jeune Arbitre : Calliste Rolland -Guillaume,
- ✚ Une demande de Subvention Exceptionnelle a été faite à la LPIFF dans le cadre de l'Action HOSPI'FOOT
- ✚ Le dossier justificatifs « Subventions 2024 – Conseil Départemental » a été remis au Service des Sports le 30 Janvier 2025

Proposition d'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion.

Plan de financement sera : **60 %** à la charge du District et **40 %** Subvention FAFA (*montant du devis reçu : 12 590,00 €*). **Le Comité Valide cet achat.**

Relevés « Comptes Clubs » N° 24 adressé via « FOOT CLUB » à tous les clubs.




Date limite de règlement fixée au 31 janvier 2025 :

Représentant un total de : 86 741,90 €

A ce jour dû: 30 886 €, représentant 59 Clubs : *Plus de 3 000 € : 1 Club & entre 2 000 € et 3 000 € : 2 Clubs & entre 1 000 € et 2 000 € : 8 clubs & entre 1 000 € et 2 000 € : 8 clubs & entre 500 € et 1 000 € : 12 Clubs & moins de 500 € : 36 Clubs*


Le Comité fixe une dernière date limite au **VENDREDI 28 FEVRIER 2025**, après cette date application du règlement, match perdu à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée jusqu'à régularisation à compter du week-end du **01 et 02 mars 2025**.

Pour action :

-  Information à la UNE du journal numérique
-  Message à envoyer par NOTIFOOT à tous les clubs n'ayant pas régularisé, pour les informer de la dernière date butoir et de l'application du règlement.
-  Pour utilitaire : Constituer dossier de demande de subvention FAFA.

Travaux




Le Président revient sur les travaux de menuiseries :

-  Pas de règlement des situations N° 2 et N° 3 avant la fin totale des travaux

Il présente un devis pour l'acquisition d'écrans pour la rotonde et la salle du Comité (Total TTC : 11376 €).

Le Comité valide le devis de l'écran pour la rotonde uniquement.

Rappel du suivi des travaux en cours :

-  *Porte coupe-feu : Travaux prévus, un accord donné à la « SAS EHRMANN » : Mi-février 2025 installation*
-  *Sanitaire Extérieur : Toit et peinture, à faire aux beaux jours*
-  *Affaissement du terrain Un test de marquage pour voir si continuité de l'affaissement. Contrôle ce jour 05.02.25 : pas de changement, affaissement identique.*

ARBITRAGE

Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA qui fait un point :

Effectif

- 190 arbitres désignables au 04/02/2025.
- 205 arbitres (DMA qui n'est pas à jour ou test physique à jour) de District (230 arbitres toutes catégories confondues – Ligue/FFF)

Formation :

- FIA n°4 prévue les 22 et 23 février et 1^{er} et 2 mars 2025
- FIA Futsal qui s'est déroulée début janvier – 17 candidats
- Premiers secours – D1 (9 janvier) et D2 (18 janvier) (+ prévue le 8 février pour les AA, D3)

Stage FAR (Filière Arbitrage Régionale)

- 22 février – déplacement en Seine-et-Marne
- 19 avril – déplacement à Paris
- 17 mai 2025 – recevoir le 75 et 77 (repas à prévoir).

Dernier Test physique – jeudi 6 février 2025

Promotion de mi-saison :

Pour remplir aux besoins des divisions, la CDA a effectué quatre promotions de mi-saison (3 arbitres en D2 et 1 arbitre en D1).

La CDA, suite à la demande faite lors du dernier Comité de Direction fixe une formation pour les « **Arbitres Bénévoles Occasionnels** » : **SAMEDI 08 MARS 2025 de 9H00 à 13H00.**

Objectif de cette formation :

- Donner des connaissances de bases sur l'Arbitrage à des Dirigeants-es
- Evoquer rapidement les 17 Lois du jeu

Pour action :

- Diffuser sur le site internet + envoi à tous les clubs et suivre les inscriptions

TECHNIQUE

DETECTIONS & SELECTIONS

➤ Section sportive (Lycée Edouard Branly)

Depuis le début de l'année la séance du mardi se déroule en salle.

Intervention de Gaëtan qui précise :

- * Plus de participation à l'entraînement du mardi depuis le changement
- * Pas qualitatif et pas de plus-value apportée

Le Président demande à Gaëtan de prendre un RDV avec le Proviseur, si possible un jeudi, afin qu'Estelle BATHENAY puisse également être présente, objet : afin de faire un point complet de la saison en cours et pour la saison à venir.

➤ U13 F

- Centre de perfectionnement qui a démarré le mercredi 27 novembre. 18 joueuses + 3 gardiennes
- 5 séances d'entraînements se sont déroulées depuis le début. Constat très positif, l'assiduité et le sérieux des joueuses à chaque séance nous permettent d'avoir des objectifs de plus en plus hauts.
- La planification a été légèrement modifiée, afin d'évaluer les acquis nous ferons un match foot a 8 au parc du Tremblay le 02/04/25 et pour préparer les joueuses au 1^{er} tour régional nous ferons les tests qu'elles réaliseront lors de notre dernière séance au parc du Tremblay le 09/04/2025.
- Le match permettra aux joueuses de porter le maillot de la sélection pour la première fois
Demande de Tee-shirts ou Maillots : **Le Comité donne son accord.**

➤ U13 G

- 281 joueurs observés
- 36 joueurs et 4 GB retenus
- Un centre de perfectionnement sera mis en place le mercredi 12/02/2025 dans le but de réunir et préparer au 1^{er} tour régional les joueurs retenus.
- Le concours est un des événements les plus importants de nos actions et la présence de membres du CD peut être une réelle plus-value dans notre relation avec les clubs.

➤ U14F

- Dernière détection 05/02/25 (3^{ème} rassemblement).
- Un match amical sera fait avant l'interdistrict le 19/02/2025

➤ U17 Futsal

- Interdistrict – 18 décembre – Halle Carpentier - Paris
 - 1 joueur absent (malade)
 - Bon investissement des joueurs présents
 - Pas mal de lacunes sur tous les plans, liées au manque de pratique
- Centre de perfectionnement :
 - 2 dates prévues
 - 1 match prévu contre le 77 la deuxième semaine des vacances de février
- Détection LPIFF : 3 joueurs retenus pour le second tour

➤ U15 Futsal

- Interdistrict - 18 décembre – Halle Carpentier - Paris
 - 2 joueurs absents + 1 blessé
 - Bon investissement des joueurs présents

- Prestation correcte dans l'ensemble surtout sur le plan défensif
- Centre de perfectionnement :
 - 1 date prévue
 - 1 match prévu contre le 77 la deuxième semaine des vacances de février
- Détection LPIFF : 5 joueurs convoqués pour le premier tour

FORMATIONS DE CADRES

- **8 formations** se dérouleront de janvier à février
 - 7 CFI – 1 Certification CFI – 1 Certification CFF
 - 2 journées complémentaires ont été annulées
- Un salarié avec un membre de commission technique pour chaque CFI et journée complémentaire. Un second salarié sera présent sur les parties pratiques. Roulement pour faire participer un maximum de membres de CT.
- Une certification CFI a eu lieu du 20/01 au 24/01, 21 stagiaires admis sur les 37 inscrits - Les 3 prochains CFI sont complets (22 stagiaires inscrits) – Un CFI U6/U9 Mineurs se déroulera à Thiais lors des vacances de février – Un AF pratique féminine aura lieu au District le 13/04 dans le cadre de TOUTE FOOT.
- CFI Futsal prévu les 27 et 28 février à Villiers – club partenaire : C'Noues

PRATIQUE FEMININES

Dans le cadre de « **TOUTES FOOT** » un projet a été proposé par Mélanie Couture celui-ci sera porté par la Commission Féminine.

FOOT ANIMATION

Les dotations « Label » sont arrivées. Les Clubs ont reçu un courriel en ce sens. Ils doivent nous proposer 2 dates pour effectuer la remise en club avant la fin de saison.

FOOT A L'ECOLE

Les dotations données aux écoles sont en cours de livraison.

FUTSAL

- Réunion de mi-saison du 23 janvier
 - Tous les clubs investis dans nos pratiques étaient présents + C'noues
 - Mise à disposition des clubs futsal de leur gymnase pour la Coupe Futsal U13
 - Mise en place du concours « Jeune futsalleur » (U14-U15)

Divers :

Intervention d'Estelle BATHENAY, Vice-Présidente qui informe de la Convention mise entre le District et la FAC de Créteil, objet : **inclure des formations dans le cursus universitaire.**

Elle indique qu'une convention avec la Ligue de Paris Ile de France de Football est également en cours, mais aucun retour à ce jour.

Pour action :

- 🚩 Pour la convention de la LPIFF, une relance officielle du District va être faite auprès de la Directrice adjointe.
- 🚩 Un flyer explicatif, va être diffusé sur nos divers supports et adressé aux Districts Franciliens

PRATIQUES ADAPTEES

L'animation des séances au sein de l'IME Françoise Le Loup à Créteil se poursuit.

Deux étudiants en Master APA devraient conjointement s'engager en tant que stagiaire de Mars à mai 2025. Il a été défini 3 missions :

- Développement d'un réseau d'animation (éducateurs / stagiaires...)
- Construction d'un carnet de séances qui pourra être partagé avec les clubs
- Mise en place d'un évènement festif

Intervention du Président afin de revoir la convention avec LE PERREUX pour la 2^{ème} partie de saison. Cette question sera abordée lors de la réunion Technique prévue le 12 février 2025.

FUTNET

- Le tournoi départemental a été programmée pour le vendredi 28/02/2025
- Un AF FUTNET est à l'étude avant la fin de saison

Age pour participer au Tournoi : A partir de 14 Ans révolu.

FOOT EN MARCHANT

- Réunion avec le FC Sucy – 20 janvier 2025
 - Organisation d'une matinée Foot en Marchant le mardi 4 mars
- Challenge national « Foot en Marchant »
 - Tournoi à organiser pour qualifier une équipe au tour régional (date butoire 1er avril).
 - Tour régional prévu le samedi matin 26 avril 2025.
 - Finale Nationale : 21-22 juin à Clairefontaine.

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024		Saison 2024 & 2025									
33 435	35 778 <i>(Au : 04/02/24)</i>	36 615	34 494 (*) <i>(Au : 04/02/25)</i>									
(*) <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: yellow;">Nouvelles</td> <td style="background-color: yellow;">10 674</td> <td style="background-color: yellow;">(30,95 %)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: lightblue;">Renouvellements</td> <td style="background-color: lightblue;">19 989</td> <td style="background-color: lightblue;">(57,95 %)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: lightgreen;">Mutations</td> <td style="background-color: lightgreen;">3 831</td> <td style="background-color: lightgreen;">(11,10 %)</td> </tr> </table>				Nouvelles	10 674	(30,95 %)	Renouvellements	19 989	(57,95 %)	Mutations	3 831	(11,10 %)
Nouvelles	10 674	(30,95 %)										
Renouvellements	19 989	(57,95 %)										
Mutations	3 831	(11,10 %)										

On note une baisse par rapport à la même date la saison dernière de : **- 1284 licences, soit moins 3,76 %**

Intervention du Président, qui après avoir regardé de plus près, informe que la perte des licences est surtout au niveau du Foot d'animation pour notre District.

POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

Actuellement, **il y a 69 services civiques, soit 4 de moins** depuis le mois d'octobre.

A ce jour, plusieurs contrats ont été rompus :

- Un Contrat du PERREUX AS le 17/10/2024, motif : pour manque de sérieux et absences.
- Un Contrat de l'US RUNGIS le 04/12/2024 , motif : pour manquement aux obligations et retards répétés et injustifiés.
- Un Contrat de l'AS VAL DE FONTENAY le 21/01/2025, motif : pour absences répétées, convoqué plusieurs fois au bureau, ne s'est pas présenté au mois de janvier.
- Un Contrat de VITRY CA rompu le 21/01/2025, motif : a trouvé un travail.

Un service civique de St Mandé FC a été sanctionné par un non-paiement du District pour le mois de janvier car absences et retards répétés.

Concernant la formation PSC1 :

- 8 formations ont eu lieu,
 - o Au total, il y a eu 3 absents.

RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE

Réunions de Secteurs

Composition du groupe de travail : Estelle BATHENAY, Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER

Rapporteur Henri BAQUE :

- 🚩 Première réunion le mardi 03 décembre 2024
- 🚩 Deuxième réunion le jeudi 19 décembre 2024 au cours de laquelle il a été fait :

Une des Thèmes à présenter :

- Intervention d'un Technicien sur :
 - Rôle de l'Educateur et du Responsable Technique
 - Formations et modalités d'inscription»
- Brassage « U14 »
- Prévention des Incivilités

Les modalités envisagées :

- Un secteur référent (Kremlin Bicêtre CS)
- 2 ou 3 secteurs à définir pour la suite
- Invitation des Présidents et des Responsables Techniques
- Date : mars ou avril.

Le Comité valide cet approche.

Le Groupe de travail se réunira de nouveau le **mardi 11 février à 18H00**, et fera une proposition définitive pour débiter ces réunions de Secteurs.

Féminisation

Groupe de travail : Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA et Henri BAQUE

Objectif : Faire de la sensibilisation dans les clubs pour inciter les femmes à prendre des initiatives, inviter toutes les Dirigeantes au District, être force de proposition sur des actions à mener.

Rapporteur Pascale CHOQUET :

- 🚩 Première réunion le lundi 02 décembre 2024 qui a eu pour objectif d'identifier les mises en place
- 🚩 Une deuxième réunion le mardi 17 décembre 2024 au cours de laquelle plusieurs idées :
 - Projet d'une Vidéo de témoignages qui sera diffusée
 - Contacter les joueuses
 - Faire une soirée au District pour les licenciées qui devront coopter une femme non licenciée pour venir avec elle
 - Inclure d'autres femmes dans les clubs
 - Un support en cours de préparation

Une prochaine réunion va être programmée.

Pôle « Prévention & Sécurisation »

Rapporteur : Henri BAQUE **Participants :** Marie Thérèse POLICON, Jean Pierre MAGGI, Fred GALLONDE, Antonio CARRETO, Louis VINCENTI, Stéphane CALEGARI (en audio), Edgard KOUNDE **Assiste :** Le Président, Denis TURCK

Le Groupe de travail a proposé 4 fiches, qui ont été diffusées à tous les Membres. D'autres sont encore en cours ainsi qu'un protocole de match pour l'accompagnement des clubs.

Dès que tous les documents seront finalisés, le Comité de Direction se positionnera pour le mode de diffusion à faire.

SEMINAIRE PRESIDENTS-ES

Le Président informe que le Séminaire se déroulera le 12 avril 2025 au Siège du District

Une intervention de Lionel PARIENTE, avocat Conseil du District sur les thèmes suivants :

 **Prise de parole en Public**

Le sujet est extrêmement intéressant et permettrait d'ouvrir sur quelques explications quant à l'environnement réglementaire de l'expression par voie de presse, et pourquoi pas faire une petite digression vers la communication sur les réseaux sociaux

 **La recherche de Financements privés**

Concerne tous les clubs

 **Violences & Prévention**

Pour action :

 *Préparer la Diffusion*

 *Voir pour la logistique*

REUNION DES CLUBS D1 : Seniors & U18 & U16

Réunions Clubs D1 : SENIORS & U18 & U16 : LUNDI 17 MARS 2025 à 19H00

Cette action est reconduite pour les Clubs U16 D1 et les Clubs Seniors D1 et U18 D1 (*absents lors de la 1^{ère} réunion*).

Ordre du jour :

- * Accueil par le Président et les Membres du Comité de Direction
- * Intervention d'Arbitres D1
- * Intervention d'un Technicien du District
- * Echange avec les participants

Personnes concernées à participer à cette réunion :

Président et/ou Responsable Technique du club accompagné(s) des Educateurs des catégories concernées.

Attention ! tous les clubs absents se verront infligée une amende de 10 €/voix.

Pour action :

 *Diffuser sur le site internet*

 *Convoquer les clubs*

RETOUR SUR LE COLLEGE DES PRESIDENTS-ES DU 21.01.25

Le Président fait un retour sur la réunion avec un collège revu avec des nouveaux Présidents qu'il a conduit avec Patrick Dardennes, Membre du Comité.

 9 personnes présentes sur 13 invitées

Les sujets évoqués :

- *Déplacer les Championnats « Seniors » le samedi soir (Voir si pas de problème d'éclairage)*
- *Carton « Blanc » chez les Seniors avec exclusion de 10 minutes (Accord FFF et LPIFF ?)*
- *Revoir la structure des Championnats, pour plus de brassage*
- *Démarrer les compétitions plus tôt dans la saison pour éviter de faire des rencontres pendant les vacances scolaires*
- *Modification du Barème disciplinaire*

Tous les participants ont manifesté des avis favorable à tous ces sujets.

Le Comité de Direction étudie ces dossiers et les diverses possibilités.

GIRLY CUP : 21 MAI 2025

Intervention d'Estelle BATHENAY qui informe que la 5^{ème} Edition de la « Girly Cup » se déroulera le 21 Mai 2025 au Parc du Tremblay.

- ♣ 10 Equipes minimales et 10 Équipes benjamines
- ♣ A prévoir : maillots + Coupes et Médailles
- ♣ Intervention à titre gracieux de l'Association « KABUBU » : Projet Educatif / L'intégration / Discrimination) (*Partenaire de la FFF*).
- ♣ Propose des activités sous forme d'ateliers et un QCM : parcours conduite de balles.

Pour action :

- ✚ Prévoir une réunion préparatoire (*Désignation d'officiels, Cadeaux des Sections Sportives, Maillots avec inscription spécial pour la 5^{ème} Edition, Goûters pour les Filles & repas du staff, Table de marque, etc..*)

Courriers : FFF & LFA & LPIFF & DIVERS

FFF

23/12/24 =

- *Clôture dispositif d'animations clubs « Le Foot entre en jeu »
- *Election au sein du Collège des Présidents de District

28/12/24 =

- *Replay des premières visio-conférences pour les instances et webinaires pour les clubs -1^{er} trimestre 25
- 15/01/25 =
- Organisation de visio-conférences pour les instances et webinaires pour les clubs au 1^{er} trimestre 2025

LFA

- *Procès-verbal du 24 Janvier 2025 – *Le Président fait un petit retour*

LPIFF

10/01/25 =

- * Courrier adressé à M. Jamel Sandjak, Président : demande de subvention exceptionnelle

CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

CLUBS

US IVRY

- *06/01/25 = Changement d'adresse social

CRETEIL LUSITANOS US

- *27/01/25 = Lettre de remerciements Intervention District Module Arbitrage Cristo Cup

DIVERS

CDOS

- *20/12/24 = Formations programmées au sein du CDOS VRL + Perciforme
- *19/12/24 = Invitation Galette du 07/01/25
- *09/01/25 = Réunion d'information Maison des Sports 94 – Changement de siège social

VILLE DE VALENTON

- *20/12/24 = Invitation découverte chantier complexe sportif le 18/01/25 (M. Foltier y a assisté)

Avancement du dossier :

Décembre 2024 :

- Entretiens individuels de certains salariés du District (4 personnes : Lili, Flore, Valérie et Hédi)
- Entretiens individuels de 4 membres du Comité de Direction

Janvier 2025 :

- Questionnaire adressé à plusieurs parties prenantes ayant un lien avec le District, soit :
 - ✓ *Conseil Départemental*
 - ✓ *SDJES 94*
 - ✓ *Villes : LE PLESSIS TREVISE et BONNEUIL SUR MARNE*
 - ✓ *Collège Jules Ferry à Joinville*
 - ✓ *Lycée Edouard Branly à Créteil*
 - ✓ *IME Créteil « Françoise le Loup »*
 - ✓ *Hôpital « Premier de Cordée*
 - ✓ *Clubs : Sucy FC & Vincennes CO & Portugais Acad. Chamigny & Thiais Féminines*
 - ✓ *Fournisseurs : BOUM BOUM « Pizza » (Restauration) & 2AV Voyages (Location Cars) & PROTECTION CIVILE & BRUNEAU (Fournitures bureautique)*

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

Le 26 mars 2025

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 18 février 2025

Présents : Mmes POLICON, MM. BOUSSARD, CHAMPION, BRUNET, DIAZ.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

53469 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Dérogation Horaire Annuelle

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

29577736 – VITRY ES32 / USJTO CHOISY UKRAINE 1 Seniors D4.A du 16/02/25

Lecture de la feuille de match. Equipe visiteuse absente.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe USJTO CHOISY UKRAINE 1, entraînant son forfait général.

Avis aux clubs concernés.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VINCENNES

53101148 – FONTENAY US / VILLEJUIF US Coupe VDM Séniors du 16/02/25

Courriel de Villejuif du 12/02/25, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 02/03/2025.

53101151 – CHOISY LE ROI AS / GENERATION TAKTIK SPORTS Coupe VDM Séniors du 16/02/25

Courriel de Génération Taktik du 14/02/25.

La commission enregistre le forfait avisé de GENERATION TAKTIK SPORT, l'équipe de CHOISY LE ROI AS est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : LE PERREUX 2.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 9 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

Certains matchs auront lieu le 5 MARS 2025 cause championnat retard, date butoir ou avant si accord des 2 clubs

53193545 – CAUDACIENNE ES 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 Coupe VDM CDM du 02/03/25

Courriel de La Caudacienne du 18/02/25, demande de report 2 match même jour.

La commission remet le match au 05/03/2025 à 20h00.

CHAMPIONNAT ANCIENS

28416781 – MELTING SPORT 42 / PARIS LISBONNE C 41 Anciens D3.B du 16/02/25

Lecture de la feuille de match et lecture du rapport de l'arbitre. Match non joué terrain impraticable.

La commission remet le match au 06/04/2025.

28266640 – ARRIGHI AS 41 / SUPREMES BELIERS 41 Anciens D2.B du 02/03/25

Courriel de Arrighi du 17/02/25. Demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 20/04/2025.

28266643 – VILLIERS ES 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.B du 23/02/25

Courriel de St Mandé du 18/02/25, demande de report.

La commission remet le match au 27/04/2025.

28416794 – CRETEIL FOOTBALL ACA 11 / VILLEJUIF US 12 Anciens D3.B du 09/03/25

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 12/02/25, demande de report.

Accord de la commission le match est fixé au 23/02/2025.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 16^{ème} de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 9 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MELTING SPORT 41, FRESNES AAS 42, CACHAN CO ASC 42 ou BRY FC 31, BOISSY FC 31, CRETEIL FC 41, RUNGIS US 31, BRY FC 42, MANDRES PERIGNY 42 et VETERANS BONNEUIL 41.

53193717 – ARRIGHI AS 41 / BONNEUIL CSM 31 Coupe VDM Anciens du 02/03/25

Courriel de Arrighi du 17/02/25, demande de report 2 matchs même jour.

La commission maintient ce match au 02/03/2025, l'autre rencontre ayant été décalée.

CHAMPIONNAT +45 ANS

29595293 – BOISSY FC 31 / APSAP HENRI MONDOR 31 Anciens + 45 poule A du 19/01/25

Courriel de Boissy du 13/02/25, match non joué terrain impraticable.

Accord de la commission le match est fixé au 23/02/2025.

COUPE +45 ANS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

CRITERIUM +55 ANS

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

CRITERIUM U11F- U13F – U15F

Début de la 2ème phase

U15 F - le samedi 8 février 2025

U11 F et U13F le dimanche 9 février 2025

U15F / U13F / U11F

COUPE FEMININES SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : SUCY FC.

Certains matchs auront lieu le 5 MARS 2025 (cause coupe de Paris).

Les matchs suivants :

53193919 - ST MAUR F.FEM VGA 1 / AS THAONFOOT 1

53193922 – CHAMPIGNY FC 94 1 / JOINVILLE RC 1

Sont fixés au mercredi 5 mars 2025 à 20h, ST MAUR VGA et JOINVILLE RC jouant en coupe de Paris le 02/03/2025.

COUPE FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

CADRAGE	1 ^{er} MARS
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

Coupe du Val de Marne U15 F du 1^{er} Février (Matchs remis en raison des 1/16^{èmes} de finale de la coupe de Paris) :

N° 30162670 - VILLENEUVE AFC / US IVRY FOOTBALL remis 22/02/25

N°30162643 – ECOLE PLESSEENNE / CHAMPIGNY FC 94 remis au 22/02/25 – match de ligue en retard

N°30162644 – BOISSY FC / CO VINCENNES remis au 22/02/25 - match de ligue en retard

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

COUPE U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 16^{ème} de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : FONTENAY US.

CHAMPIONNAT U16

COUPE U16

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

53098673 – LIMEIL BREVANNES AJ 21 / VILLEJUIF US 21 coupe VDM U16 du 16/02/25

Lecture de la feuille de match. Equipe visiteuse absente.

La commission enregistre le forfait de l'équipe VILLEJUIF US 21. L'équipe de LIMEIL BREVANNES AJ 21 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

53098665 – ST MAUR VGA US 21 / CRETEIL LUSITANOS F. 21 coupe VDM U16 du 16/02/25

Courriel de St Maur du 12/02/25, demande de report 2 match même jour.

La commission remet le match au 02/03/2025.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U15

29671802 – RUNGIS US 1 / CO VINCENNES 1 U15 D1 du 22/02/25

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 04/02/25, demande de report.

Accord de la commission le match est fixé au 22/03/2025.

COUPE U15

CALENDRIER

1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U14

523873 – FONTENAY US U14 D2.B – Dérogation annuelle

Courriel de Fontenay du 13/02/25, changement de jour et d'heure.

La commission note que l'équipe U14 D2.B jouera le samedi à 13h15 au lieu du dimanche à 13h00.

COUPE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

COUPE AMITIE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la p
footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

2^{ème} RAPPEL

Coupe VDM Amitié du 01/02/2025

30163183 – MAISONS ALFORT FC 23 / JOINVILLE RC 23

La commission demande la feuille de match pour le 24/02/2025, sous peine de match perdu par pénalité à l'équipe recevante.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 17 février 2025



Présents : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et M. LOPES Paulo, MONNEY Valery, MOUSTAMID Abdou,

Assiste : M. TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, NOYON Joel.

Ouverture de la Commission par Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

- **Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District Du Val-De-Marne De Football - **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

- **Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :**

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

- Technique : **DRISS** : 01.55.96.11.43 ou **HEDI** : 01.55.96.11.42.

- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

U7-U9

Tous les plateaux U7/U9 non-joués le *samedi 15/02/2025* uniquement sont reportés au *samedi 29/03/2025*, sous peine de sanctions.

U11-U13

Toutes les rencontres U11/U13 non-jouées le *samedi 15/02/2025* uniquement sont reportées au *samedi 29/03/2025*, sous peine de sanctions.

CHALLENGE U11 : 2^{eme} TOUR : DU SAMEDI 01/03/2025

Les équipes suivantes (le 1^{er} de chaque poule et les 12 meilleurs 2^{eme} sur l'ensemble des poules) sont qualifiées pour le troisième tour :

<i>Poules</i>	<i>Equipes</i>
1	THIAIS F.C. 1
1	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1
2	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
2	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 2
3	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
3	VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
4	BONNEUIL S/MARNE C.S. 4
4	IVRY FOOTBALL US. 1
5	NOGENT S/MARNE F.C. 1
6	NOGENT S/MARNE F.C. 2
7	BRY F.C. 1
7	FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
8	CHARENTON C.A.P. 1
9	CHOISY LE ROI A.S. 1
9	CRETEIL LUSITANOS F. US 4
10	CHOISY LE ROI A.S. 2
10	VAL DE FONTENAY AS 1
11	JOINVILLE R.C. 1
12	JOINVILLE R.C. 2
13	CRETEIL LUSITANOS F. US 6
14	CRETEIL LUSITANOS F. US 1
15	FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
16	FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
16	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
17	VILLEJUIF U.S. 6
17	VINCENNOIS C.O. 1
18	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
18	VILLEJUIF U.S. 3
19	AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
19	MAISONS ALFORT F.C. 1
20	AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
20	FRESNES A.A.S. 1

Les équipes suivantes sont disqualifiées ou déclarées FORFAIT (les amendes paraîtront dans le PV du 03/03/2025).

5	CHAMPIGNY F.C. 94 1	Disqualifiée manque le n° de licence de BOULARAS Bilal
11	CHEVILLY LA RUE ELAN 2	Aucun n° de licence sur la feuille d'engagement des joueurs
5	VITRY C.A. 1	Forfait

FESTIVAL U13 : 2^{me} TOUR DU SAMEDI 08/03/2025

Les poules sont publiées dans FOOTBALL ANIMATION LOISIR sur le Site.

<u>SAISON 2024 /2025 : "ANNEXE FINANCIERE"</u>	
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7 - U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL



Réunion du lundi 17 février 2025

REUNION RESTREINTE

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
- Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
- L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
- Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
- La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

D1

MATCHS REMIS

29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1 C. VDM du 09/02/2025 **reporté au 22/02/2025**
29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 01/03/25 **reporté au 26/02/2025**
28352056 - MAISONS-ALFORT FC 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 27/01/2025 **reporté au 24/02/2025**
28352058 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 du 25/01/2025 **reporté 01/03/2025**
29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM du 08/02/2025 **reporté au 01/03/2025**
28352058- CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 25/01/2025 **reporté au 01/03/2025**

COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours :

Tour n°2 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025.

Tirage effectué le lundi 10 février 2025 par Mme POLICON Marie Thérèse

Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025. Tirage des ¼ et ½ sera effectué le lundi 10 mars 2025

Tour n°4 (1/2) : du 21 au 27 avril 2025.

Tour n°5 (Finale) : du 26 mai au 01 juin 2025

Liste des matchs des 16^{ème} à disputer :

Match N°5 : 29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1

le 22/02/2025

Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1

le 26/02/2025 CHAMPIGNY CF qualifié en Coupe Nationale

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

Liste des 13 équipes qualifiées pour les 1/8^{ème} de finale :

B2M FUTSAL 3 - B2M FUTSAL 1 - L'HAY LES ROSES AS 1 - CRETEIL FUTSAL US 1 - VITRY ASC 3 - RUNGIS US 1 - CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY ASC 1 - VSG FUTSAL 2 - VITRY ASC 2 - C'NOUES 2 - BOISSY UJ 1 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 -

Match N°5 : 29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1 C. VdM du 09/02/2025

Indisponibilité du gymnase car match de championnat R3 pour KB FUTSAL 2.

La Commission reporte la rencontre au 22/02/2025. Prévenir équipe adverse

Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 01/03/2025

Courriels en date du 09/02/2025 de B2M FUTSAL pour disputer la rencontre le lundi 24/02/2025 et refus de CHAMPIGNY FC pour cause match de championnat le 22/02/2025.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 26/02/2025 à 19h30 Salle Omnisports Centre B2M.

TIRAGES 8èmes de Finale COUPE VDM FUTSAL

- Match N°1** : B2M FUTSAL 1/B2M FUTSAL 3 le 01/03/2025
Match n°2 : VITRY ASC 1/VITRY ASC 3 le 01/03/2025
Match N°3 : CHEVILLY LARUE ELAN 1/ CHEVILLY LARUE ELAN 2 le 01/03/2025
Match N°4 : VSG FUTSAL 2/**KB FUTSAL 2 ou VSG FUTSAL 1** le 28/03/2025 *(se joue le 22/02)*
Match N°5 : BOISSY UJ 1/CRETEIL FUTSAL US 1 le 01/03/2025
Match N°6 : RUNGIS US 1/VITRY ASC 2 le 28/02/2025
Match N°7 : C'NOUES 2/**B2M FUTSAL 2 ou CHAMPIGNY CF 1** le 01/03/2025 *(se joue le 26/02)*
Match N°7 à reporter - CHAMPIGNY qualifié en coupe Nationale Futsal à jouer en semaine la semaine précédente.

EXEMPT : HAY LES ROSES AS 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

COMMISSION FEMININES

Réunion du Jeudi 13 Février 2025



Présent(e)s : Mmes Mélanie Couture, Charlotte Nyembmal, Ines Yacoub, Pascale Choquet, Martine Moulin, Marie Christine Catelan

Assiste : MM. OUDAYA, Denis Turck (Président District)

Excusé(e)s : Fernand Pereira, Estelle Bathenay, Cecilia Bassi.

Ouverture de la commission : Présidente de la COMMISSION, Marie-Thérèse POLICON

Plateaux et Critériums

Plateaux U6 à U9

3 plateaux ont été organisés par le FFC THIAIS. La commission rappelle aux clubs l'obligation d'en organiser au cours de la saison.

Le prochain plateau aura lieu samedi 15/02/2025.

Pratique U11F/U13F/U15F à 8

Comme prévu, lancement de la seconde phase le 08/02 et 09/02/2025.

La commission est heureuse de reconnaître l'engagement et le sérieux des clubs concernant la réalisation des FMI lors de cette première journée (seulement 3 résultats manquants toutes catégories confondues).

Il est rappelé qu'une feuille de match doit être établie. En cas de problème avec la FMI il faut établir une feuille « papier » et la transmettre au District.

Parcours d'Excellence Sportif

- Processus U14F
 - Difficultés d'encadrement (cohérence staff détections / matchs)
 - Difficulté de disponibilités des joueuses – la date choisie en plein au milieu des vacances ne permet à certaines bonnes joueuses d'être présentes. Une réflexion au niveau technique régional doit être menée afin de voir comment remédier à cet état de fait..

Le Centre de Perf U13 se déroule très bien et est très positif.

Evènements

- Festival National U13F
 - 1^{er} tour – 9 mars 2025

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
VGA ST MAUR FF 2	JOINVILLE RC	THIAIS FFC	ECOLE PLES. F
VILLENEUVE AFC	CO VINCENNES	VILLENEUVE AFC 2	VGA ST MAUR FF
US CRETEIL L	US FONTENAY	FC NOGENT	FC MAISONS-ALFORT
BRY FC	CHEVILLY LARUE ELAN	ES VITRY	GENTILLY AC

- Terrains
- Poule A Villeneuve AFC
- Poule B RC Joinville
- Poule C FFC Thiais
- Poule D FC Maisons Alfort
- Finale départementale - 30 mars 2025 à Thiais de 8h à 14h30
- Challenge Régional U11F
 - 1^{er} tour – 23 mars 2025
 - Finale départementale - 24 mai 2025
- Girly Cup
 - 21 mai 2025

- Coupes Futsal U11F/U13F
 - 1^{er} tour U11F – 16 février 2025 Gymnase Auguste Delaune Champigny

POULE A	POULE B	POULE C
FC SAINT-MANDE	FC NOGENT	VILLENEUVE AFC
US FONTENAY	THIAIS FFC	VGA ST MAUR FF
US CRETEIL L	US ORMESSON FOOTBALL	FC MAISONS-ALFORT
ES VITRY		JOINVILLE RC

Seront qualifiés pour la finale à 4 le premier de chaque groupe et le meilleur second des trois groupes.

- 1^{er} tour U13F – 02 mars 2025 Gymnase Auguste Delaune Champigny

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
CHEVILLY LA RUE ELAN	THIAIS FFC	CHAMPIGNY FC94	VGA ST MAUR FF 2
VGA ST MAUR FF	US FONTENAY	FC NOGENT	BRY FC
VILLENEUVE AFC 2	US ORMESSON FOOTBALL	US CRETEIL L	VILLENEUVE AFC
FC MAISONS-ALFORT	JOINVILLE RC	ES VITRY	GENTILLY AC

- Finales – 4 juin 2025

Seront qualifiés pour la finale à 4 le premier de chaque groupe.

- Toutes Foot
 - Présentation brève du projet par Mélanie C
 - Rassemblement de U6 à U13 le dimanche 6 avril au Parc du Tremblay
 - Campagne de présentation des actrices du football par des interviews de joueuses, arbitres, dirigeantes, éducatrices.
 - Réunions de présentation à un maximum de femmes
 - Session de formation de dirigeantes (à partir de 14 ans)
 - Pour les participantes, invitation à assister à une rencontre de D1 Arkema.

Date de la prochaine commission : 13 mars 2025

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10% de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature